

**Salon de l'Amif sur le thème de la
coopération décentralisée**

Merci, Monsieur le Président, merci Cher Claude,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Messieurs les Présidents
du Conseil régional, Cher Jean-Paul,
des Conseils généraux,

Monsieur le Maire de Paris,

Mesdames et Messieurs les Élus
et tout particulièrement aujourd'hui
les Maires et les élus locaux,

Messieurs les Préfets
de Région, Cher Bertrand,
des départements,

Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets,

Mes Chers Collègues du CESR,

Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

Depuis des années, c'est un grand plaisir de répondre à votre invitation à participer aux Assises de l'Association des Maires de l'Île-de-France et au salon de la nouvelle ville où les exposants sont de plus en plus nombreux.

Cette année, ce plaisir est encore plus grand pour l'assemblée que j'ai l'honneur de présider et pour moi-même, puisqu'il s'agit d'être associé à cette fête de famille qu'est le dixième anniversaire de l'Association.

Permettez-moi donc de vous exprimer mes sentiments de chaleureuse gratitude et d'amitié, Monsieur le Président, Cher Claude et de vous dire ainsi qu'à tous les élus, notre fierté d'être des vôtres plus que jamais.

Si le Conseil économique et social d'Île-de-France est là, c'est aussi parce que certaines personnalités de notre République ont voulu, qu'existe ce regroupement d'hommes et de femmes du terrain et du quotidien.

Tournons-nous un instant vers l'auteur du livre « Du petit vin blanc au Palais Bourbon » ! Demandons-lui pourquoi, mieux que d'autres, il pourrait nous confirmer qu'en 1969 il fut, avec Paul Delouvrier, signataire de l'acte de naissance du Comité consultatif économique et social du district de la région parisienne.

Cher Roland Nungesser, Cher Monsieur le Ministre, non seulement vous avez créé l'AMIF il y a dix ans et vous en

fûtes donc le premier président, le président-fondateur, Claude Pernès vient de le rappeler, mais trente trois ans avant vous aviez déjà commis cet acte historique en donnant naissance au premier CESR de France ! Je vous cite :

« Comment ne pas associer ... les représentants des forces économiques, sociales et culturelles de Paris et de sa région, ... les syndicats, les organisations professionnelles, les grandes entreprises publiques, les chambres de commerce, etc ... »,

à l'étude du schéma directeur qui allait voir le jour en 1965 ?

Et vous concluez : « ainsi fut créé le Comité consultatif malgré les réticences de certains membres du Conseil d'administration du District, mais grâce au Général de Gaulle qui « à l'inverse, fut séduit par ce qui lui paraissait répondre à sa doctrine de la participation ».

Oui, nous sommes aujourd'hui, aux côtés de l'assemblée politique qu'est le Conseil régional, la deuxième assemblée, dite de la démocratie participative. La démocratie représentative, c'est le Président Huchon qui peut en parler – Cher Jean-Paul, vous pourriez même démontrer la qualité des relations entre nos assemblées et l'enrichissement réciproque que nous constatons et mesurons entre toutes deux, constituant le socle de l'institution régionale, qu'on appelle la Région, avec un R majuscule.

Nos Avis éclairent les élus. Nous l'avons fait récemment encore, par exemple sur les questions de formation et d'apprentissage, comme sur les questions de tarification

des transports collectifs de voyageurs en Ile-de-France. Nous aurions pu aussi le faire sur tout autre sujet entrant dans les compétences régionales, comme peut le faire notre voisin, certains disent, notre grand-frère, le Conseil économique et social de la République, au Palais d'Iéna, au niveau national donc, dès lors qu'il est saisi par le Gouvernement sur les grands dossiers de notre pays.

Il peut être utile de confier à ces assemblées de premier mot, à ces assemblées consultatives, reflet de notre société de tous les jours, avec leurs qualités, leurs insuffisances sans doute mais avec leur habitude de débat organisé, et avec leurs règles respectueuses du dialogue, de la concertation, de l'écoute de l'autre ; il peut, en effet, être utile de leur confier un dossier complexe, lourd ou délicat qui nécessite un examen partagé, aussi, riche et serein que possible, à l'écart des médias et de la rue, afin qu'elles tracent les pistes que le pouvoir politique pourra emprunter, s'il le souhaite, et ainsi mieux préparer la décision publique qui est de sa responsabilité.

Que font les maires de nos communes quand ils se tournent vers leurs administrés au sein des conseils de quartier, ou quand ils réunissent les nouveaux habitants, ou quand ils organisent des rencontres avec des associations diverses au niveau local ?

Que font les conseils généraux de nos départements quand ils questionnent les populations et les rencontrent pour évoquer et discuter de l'avenir à 10 ou

20 ans de ces territoires et de leurs habitants, dans le cadre de la révision du schéma directeur d'Ile-de-France, par exemple ?

Que se fait-il dans les conseils de développement, ces coopérations intercommunales ou des pays sur l'aménagement des territoires concernés ?

Que fait le Conseil régional, seul ou en association avec l'État, en concertation avec d'autres collectivités et, en tout cas, en proximité avec le CESR, sur la plupart des grandes questions qui se traduisent ensuite dans des contrats, dans des schémas, comme le futur contrat de projet 2007-2013, comme le futur schéma des formations ou du tourisme en Ile-de-France ou encore du SDRIF que je viens de citer ?

Nous sommes donc bien appelés, en permanence, à articuler les deux dimensions de la démocratie : la dimension « participative », ouverte aux composantes de cette société civile dont le CESR est la forme institutionnelle la plus organisée, et la dimension « représentative », dont vous êtes, Mesdames et Messieurs les Élus, la légitime expression que vous a conféré le suffrage universel.

Nous sommes faits pour être ensemble – comme aujourd'hui, premier jour des Assises, pour cette inauguration ; encore demain, où je serai avec vous pour aborder « les jumelages et les coopérations décentralisées », thème de l'assemblée plénière ; alors que mon collègue, Daniel Deswarte, président de la

commission « Agriculture, environnement, ruralité » du CESR, mais aussi exploitant agricole et maire de sa petite ville de Seine-et-Marne, interviendra dans l'atelier consacré au « marché de l'immobilier en milieu rural ».

Enfin, je veux me réjouir également d'assister, demain, à la signature d'une coopération interrégionale entre l'AMIF et l'association des villes du Grand Bassin Parisien, notre partenaire commun, amical et efficace, placé sous l'autorité de Jean-Louis Schneider, son président, qui fait progresser la réflexion et l'action sur un territoire, à nos yeux, prioritaire constitué de l'ensemble des huit régions qui entourent l'Ile-de-France, ensemble que nous voulons solidaire, équilibré et harmonieux, que nous bâtissons avec conviction en mobilisant toutes les intelligences et tous les moyens. Nous le démontrerons encore, le 22 mai prochain, autour de Jean-Paul Huchon et des autres présidents des exécutifs régionaux qui seront réunis, avec nous les Présidents des CESR, avec Jean-Louis Schneider mais aussi avec le Préfet de l'Ile-de-France, dans son rôle de préfet coordonnateur du Bassin Parisien, Bertrand Landrieu, pour marquer la naissance de la Conférence interrégionale du Bassin Parisien.

Plus que jamais, comme l'a écrit si judicieusement Paul Valéry : « mettons en commun ce que nous avons et enrichissons nous de nos mutuelles différences ».

Merci.